

2008/171 - PREMIERE PHASE DE L'OPERATION URBAINE DE LYON
4E - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DE
L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon et ses partenaires ont déposé en juillet 2006 un projet d'opération urbaine relative au 4^e arrondissement de la ville auprès du Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales.

Par décision n° 06-0939 du 8 janvier 2007, M. le Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, a décidé d'allouer à la Ville de Lyon une aide de 131 742 € au titre de la première phase de l'opération se décomposant en :

- une subvention de fonctionnement de 128 352 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 326 000 € HT, soit 389 896 € TTC ;

- une subvention d'investissement de 3 390 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 33 390 € HT, soit 39 934 € TTC.

En cohérence avec le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) de l'agglomération lyonnaise, ce projet d'envergure répond aux enjeux suivants :

- renforcer l'attractivité du plateau de la Croix Rousse ;
- favoriser la venue de nouveaux acteurs économiques ;
- faire de la Croix Rousse un pôle commercial majeur ;
- drainer une zone de chalandise plus large ;
- freiner l'évasion commerciale.

C'est pourquoi, une convention générale précisant les modalités de cette opération de redynamisation urbaine est intervenue le 6 juillet 2007 entre les partenaires : la Ville de Lyon, l'Etat, les Chambres Consulaires, Lyon Croix Rousse Métiers d'Art et l'Association Lyon Côté Croix Rousse. Il repose sur la mise en place des actions suivantes :

- initier une démarche de progrès pour les commerces de la Croix Rousse ;
- doter la Croix Rousse d'un professionnel du développement commercial et artisanal ;
- créer un outil innovant de suivi de l'évolution des rez-de-chaussée ;
- réaliser des diagnostics commerciaux et organiser des tables rondes consommateurs ;
- mettre en œuvre une stratégie communication interne et externe ;
- proposer des opérations événementielles fédératrices et novatrices ;

- promouvoir le tissu commercial et artisanal à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants dans une réflexion sur l'importance de l'architecture lumière des vitrines ;
- valoriser le territoire par la mise en valeur de l'espace marchand ;
- favoriser l'accessibilité de la Croix Rousse ;
- valoriser les caractéristiques d'attractivité du pôle de la Croix Rousse ;
- mettre en avant la filière des métiers d'art ;
- évaluer le dispositif.

Le budget de la première phase s'élève à 374 780 euros HT, soit 448 237 euros TTC.

Les participations attendues sont :

Etat :	131 742 €
Ville de Lyon :	102 538 €
CRAC :	63 480 €
LCRMA :	13 500 €
Autres :	18 400 €
Chambres consulaires :	45 120 € (valorisation temps agents).

Il est à noter que la dépense subventionnable retenue par l'Etat est inférieure au budget total de la 1^{ère} phase car l'Etat ne participe pas financièrement à certains postes de dépenses.

La Ville de Lyon assure à la fois la maîtrise d'ouvrage de l'opération urbaine et la conduite des actions relatives à la création d'un outil innovant de suivi de l'évolution des rez-de-chaussée, l'apport d'un conseil en architecture lumière de vitrines et l'évaluation de l'opération urbaine.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon a pris en charge les actions de fonctionnement concernant la réalisation de diagnostics et l'organisation de tables rondes, la création d'une démarche qualité commerce et d'un site internet.

L'Association Lyon Côté Croix Rousse est responsable des actions liées à l'animation de la procédure, la mise en place d'actions événementielles et de communication, la valorisation de l'espace marchand et des caractéristiques de la Croix Rousse.

Enfin, Lyon Croix Rousse Métiers d'Art met en œuvre l'action portant sur la mise en valeur des métiers d'art.

Pour ces actions déléguées, des conventions spécifiques ont été conclues entre la Ville de Lyon et chaque partenaire.

Depuis le démarrage de l'opération urbaine en juillet 2007, la plupart des actions a été lancée dont :

- le recrutement d'un chargé de mission pour coordonner l'opération urbaine ;
- la démarche qualité point de vente : 10 commerçants concernés ;
- un diagnostic sur le commerce croix-roussien a été présenté en comité technique ;
- lors d'une soirée événementielle, l'Association a présenté sa nouvelle identité (nom, logo, charte graphique) et ses nouveaux outils de communication dont un guide du commerce croix-roussien ;
- coté événement, la ferme de Noël a remporté à nouveau un vif succès ;
- le site internet Achat Lyon a été mis en place, 20 commerçants ont adhéré ;
- un prestataire, professionnel de l'architecture lumière, a été recruté pour apporter un conseil aux commerçants en vue d'améliorer l'éclairage de leur vitrine ;
- les illuminations de fin d'année ont été marquées par un concept élaboré dans une logique de développement durable. Des mobiles scintillants ont été posés sur les candélabres ;
- le premier salon des métiers d'art a été organisé le 17 novembre 2007 sur la place de la Croix Rousse et a accueilli près de 5 000 visiteurs.

Comme le prévoient les termes des conventions conclues entre la Ville de Lyon et les partenaires, la Ville peut verser à chaque organisme les deuxièmes acomptes des subventions correspondant aux actions engagées à 80 % et les soldes des subventions correspondant aux actions acquittées.

I. Détail des subventions à verser par la Ville de Lyon aux partenaires

La Ville de Lyon, en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, met à disposition des partenaires les subventions Etat correspondant aux actions pour lesquelles ils assurent la maîtrise d'œuvre.

1. Association Lyon Côté Croix Rousse

Au titre de l'année 2008, la Ville de Lyon versera à l'Association Lyon Côté Croix Rousse les aides suivantes :

Actions sous maîtrise d'œuvre Lyon Côté Croix Rousse	Subvention Etat		Subvention Ville de Lyon	
	Montant	%	Montant	%
FONCTIONNEMENT actions engagées à 80 %				
Animateur	3 000	20	10 500	35
Stratégies de communication	4 500	20	300	20
Actions événementielles	3 000	20	1 000	20
Sous-total	10 500		11 800	
Total fonctionnement	22 300			
INVESTISSEMENT action acquittée (subvention d'équipement)				
Valoriser l'espace marchand par un parcours lumineux	1 356	40 (solde)	6 000	40 (solde)
Sous-total	1 356		6 000	
Total investissement	7 356			
Total général	29 656			

Un avenant à la convention du 26 juin 2007 conclue entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Côté Croix-Rousse précise le montant des subventions versées au titre de l'année 2008.

2. Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

Actions sous maîtrise d'œuvre CCIL	Subvention Etat		Subvention Ville de Lyon	
	Montant	%	Montant	%
FONCTIONNEMENT actions engagées à 80 %				
Démarche de progrès commerce	3 400	20	1 000	20
Sites internet	2 200	20	0	0
Sous-total	5 600		1 000	
FONCTIONNEMENT action acquittée				
Etude commerces	6 800	40 (solde)	2 400	40 (solde)
Sous-total	6 800		2 400	
Total fonctionnement	15 800			

Cette subvention d'un montant total de 15 800 € affectée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon a été votée lors de la séance publique du 17 décembre 2007.

Un avenant à la convention du 26 juin 2007 conclue entre la Ville de Lyon et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon précise le montant des subventions versées au titre de l'année 2008.

La Ville de Lyon percevra une subvention de fonctionnement de l'Etat d'un montant de 9 000 € pour ces actions, au titre de l'année 2008.

II. Détail des recettes à percevoir par la Ville de Lyon pour l'action dont elle assure la maîtrise d'œuvre

Au titre de l'année 2008, les recettes de l'Etat à percevoir par la Ville pour la réalisation de l'action dont elle assure la maîtrise d'œuvre se décomposent ainsi :

Actions sous maîtrise d'œuvre Ville de Lyon	Recettes (subventions Etat)	
	Montant	%
FONCTIONNEMENT		
Conseil commerçants lumières vitrines	1500	20
Total	1500	

III. Récapitulatif des subventions à verser par la Ville de Lyon au titre de l'année 2008

DEPENSES	Maîtrise d'œuvre partenaires	
	Subvention Etat	Subvention Ville de Lyon
Fonctionnement	10 500	11 800
Total Fonctionnement	22 300	

Investissement	1 356	6 000
Total investissement	7 356	

Pour rappel, la Ville de Lyon versera également la subvention de fonctionnement d'un montant total de 15 800 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon votée lors de la séance publique du 17 décembre 2007.

IV. Récapitulatif des recettes à percevoir par la Ville de Lyon au titre de l'année 2008

RECETTES	Subvention Etat	
	Partenaires	Ville de Lyon
Fonctionnement	19 500	1 500
Total fonctionnement	21 000	
Investissement	1 356	-
Total investissement	1 356	

Vu la décision n° 06-0939 du 8 janvier 2007 du Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales ;

Vu la délibération n° 2007/8599 du 17 décembre 2007 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 4^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie locale – Relations internationales – Universités ;

DELIBERE

1. Les avenants susvisés, établis entre l'Association Lyon Côté Croix-Rousse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon sont approuvés.

2. M. le Maire est autorisé à :

- signer lesdits documents ;
- procéder à l'appel de fonds auprès de l'Etat ;
- verser les subventions à l'Association Lyon Coté Croix-Rousse.

3. La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur l'exercice 2008 pour un montant global de 22 300 € sur le programme : STRUCCOMM ; opération : STCOM07 ; ligne de crédit : 30194 ; nature comptable : 6574 ; fonction 94.

4. La dépense d'investissement en résultant sera financée sur les crédits inscrits au budget 2008 pour un montant global de 7 356 € répartie comme suit :

- sur le programme : STRUCCOMM ; opération : STCOM07 ; nature comptable : 2042 ; fonction : 94 ; ligne de crédit : 26982 pour 6 000 € ;

- sur le programme : STRUCCOMM ; opération : STCOM07 ; nature comptable : 4581 ; fonction : 94 ; ligne de crédit : 26424 pour 1 356 €.

5. Les recettes de fonctionnement correspondantes d'un montant total de 21 000 € seront inscrites sur l'exercice 2008 sur le programme : STRUCCOMM ; opération : STCOM07 ; nature comptable : 74718 ; fonction : 94 ; ligne de crédit : 25147.

6. Les recettes d'investissement correspondantes d'un montant total de 1 356 € sont inscrites sur l'exercice 2008 sur le programme : STRUCCOMM ; opération : STCOM07 ; nature comptable : 4582 ; fonction : 94 ; ligne de crédit : 26425.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

M.O. FONDEUR